

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 6 décembre 2021 le règlement :

- **RÈGLEMENT # 21-687 SUR LES COMPTEURS D'EAU**

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 7 décembre 2021.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 7^{ième} jour de décembre deux mille vingt-et-un.



Lise Drouin, g.m.a.

Greffière-trésorière / Directrice générale